

Votre **CSE Purchasing** est heureux de vous proposer en collaboration avec **Bouygues Construction Loisirs** une opération **Chèques Vacances** jusqu'au **30 avril 2024**

## A quoi servent les chèques Vacances ?

Les chèques Vacances sont proposés par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Ils sont acceptés chez plus de **133 000 professionnels du tourisme et des loisirs** (hébergement, voyages, loisirs, transports, restauration, sport et culture) et utilisables toute l'année partout en France et pour les séjours à destination des pays membres de l'Union Européenne.

L'ANCV vous propose de retrouver les partenaires :


- Sur le site : [www.ancv.com](http://www.ancv.com) (Guide des Vacances, des loisirs et du sport)
- Sur votre téléphone portable en vous connectant : "[www.chèque-vacances.mobi](http://www.chèque-vacances.mobi)" pour géolocaliser tous les points d'acceptations.

## Comment fonctionnent les chèques Vacances Papier ?

Non-nominatifs, ils se présentent sous la forme de coupure de **10€**, **valables 2 ans en plus de leur année d'émission et échangeables en fin de validité** directement sur le site de l'ANCV (demande personnelle du collaborateur).

Les chèques vacances papier s'utilisent comme des billets de banque. Cependant, les professionnels du tourisme ne sont pas tenus de rendre monnaie.

Les Chèques Vacances ne permettent pas de régler des biens de consommations (alimentation, vêtements, essence, etc). Avant paiement par chèques vacances, n'oubliez pas de vérifier que l'organisme ou commerce est prestataire agréé de l'ANCV (autocollant ANCV). le

 Une fois la distribution des chèques Vacances effectuée, le CSE n'a plus de responsabilité en cas de perte, vol, délai périmé, etc.

## Qui peut bénéficier des chèques Vacances Papier ou Connect ?

Tous les collaborateurs (CDI, CDD, apprentis) de la société BYCN PURCHASING embauchés avant le **01 mars 2024**.

## Comment bénéficier des chèques Vacances Papier ou Connect ?

En 2024, votre CSE vous fait profiter d'une commande de 200 € de Chèques Vacances. **Vous réglez une participation d'un montant prédéfini selon votre niveau hiérarchique et le CSE règle le complément par une subvention** pour atteindre la somme de 200 €.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir déposer (pas d'envoi par courrier interne, **au plus tard le 30 avril 2024** le bon de commande ci-après avec votre chèque de règlement au nom du collaborateur libellé à l'ordre de "Espace Services Bouygues Construction".

**Collaborateurs Challenger** : à déposer dans l'urne devant l'ESPACE BOUYGUES CONSTRUCTION LOISIRS

**Collaborateurs hors Challenger** (par courrier) : **BOUYGUES CONSTRUCTION LOISIRS**

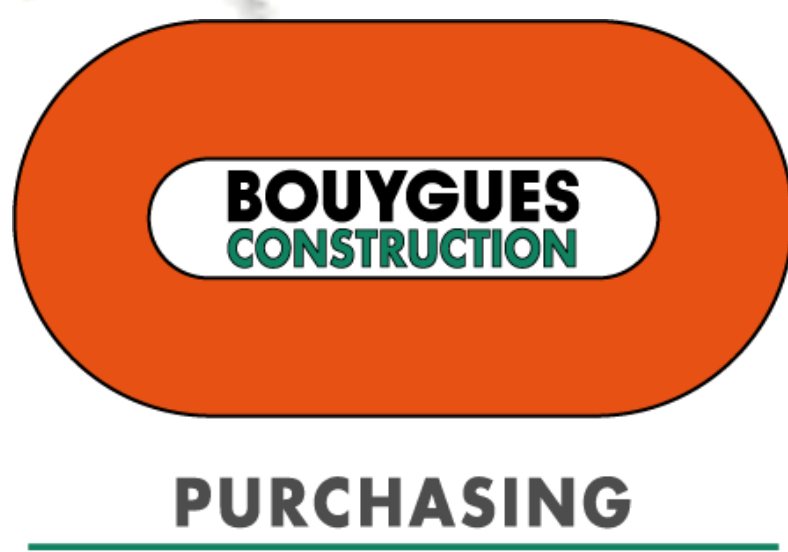
**Anne Maryse CLEUZIQU – RDC – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT.**

 Votre chèque de règlement sera encaissé à la commande et non pas à la réception des chèques vacances. Toute commande incomplète ou déposée après la date limite ne sera pas prise en compte.

**Pour l'année 2024, les chèques vacances ne sont pas cumulables avec les voyages CSE subventionnés 2024 et les linéaires hiver 2023/2024**

Les chèques Vacances seront distribués **fin mai - début juin**.





# Bon de commande Chèques Vacances Papier 2024

Valeur du chéquier : **200 €** (en coupure de 10 €), validité : **2 ans**, conditions : **embauche avant 01/03/2024**

Salaires brut mensuel (bulletin de paie 03/2023)	Participation du collaborateur	Participation CSE	Montant total des Chèques Vacances
Tranche A : Etam	30 €	170 €	200 €
Tranche B : Cadre / Cadre principal	45 €	155 €	200 €
Tranche C : Chef de groupe / Chef de service adjoint	60 €	140 €	200 €
Tranche D : Chef de service et plus	70 €	130 €	200 €

Nom : ..... Prénom : .....

Email : ..... Tél : ...../...../...../...../.....

Tranche :    A         B         C         D

Je suis basé(e) à Challenger  Je récupère le carnet auprès de Bouygues Construction Loisirs

Je suis basé(e) hors challenger  Distribution faite par vos élus CSE

Contact + adresse de livraison : .....

Règlement à la commande, par chèque à l'ordre de **ESPACE SERVICES BOUYGUES CONSTRUCTION**  
(chèque au nom du collaborateur) ou en espèces.

**Attention : Les chèques seront encaissés à la commande et non à la réception**

Envoi de votre bon de commande + votre règlement par courrier à :

BOUYGUES CONSTRUCTION LOISIRS RDC – Anne- Maryse CLEUZIOU – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT  
Email : am.cleuziou@bouygues-construction.com        Tél : 01 30 60 45 70

**Pour commander vos Chèques Vacances, vous devez déposer votre formulaire et votre règlement au plus tard le 30 avril 2024  
Toute demande reçue après le 30 avril 2024 ne pourra pas être pris en compte.**

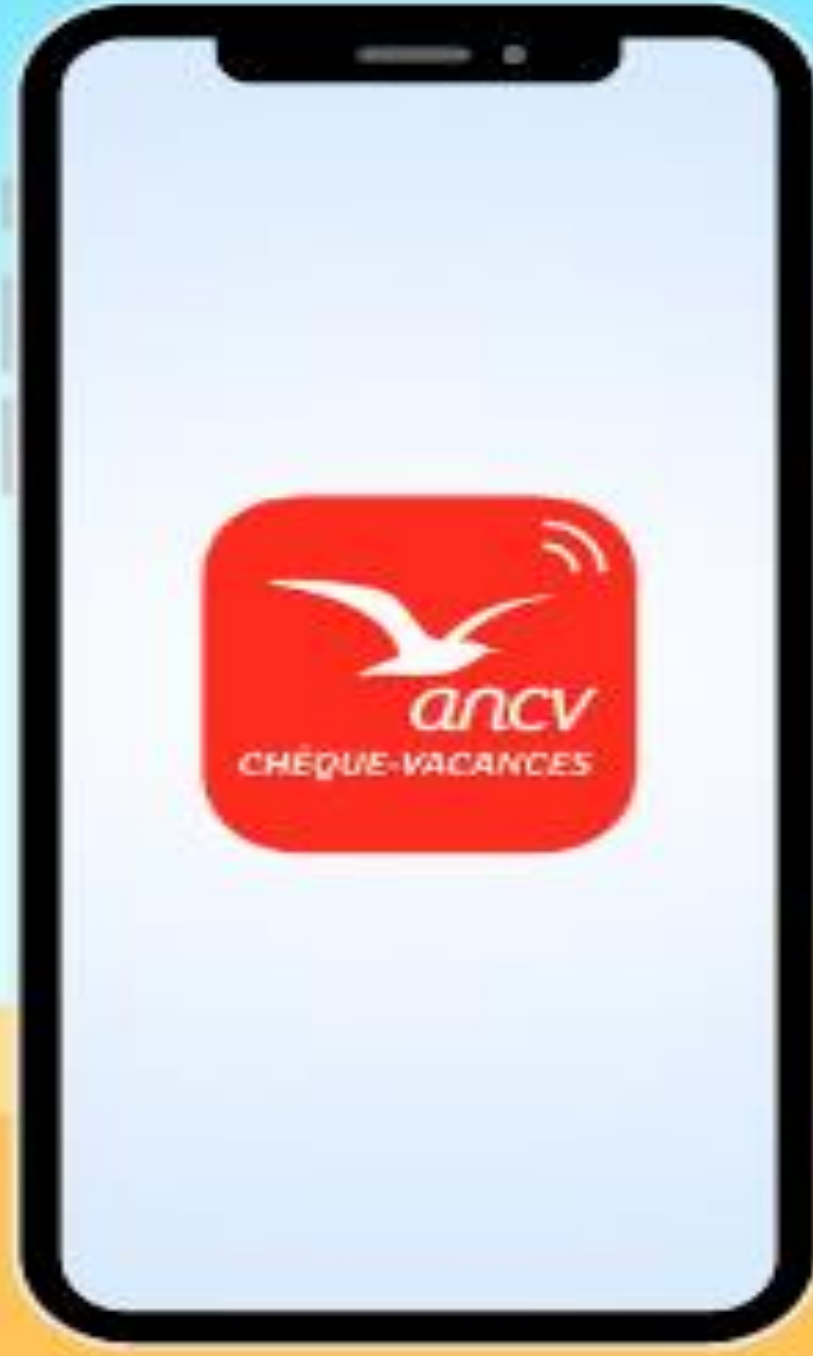
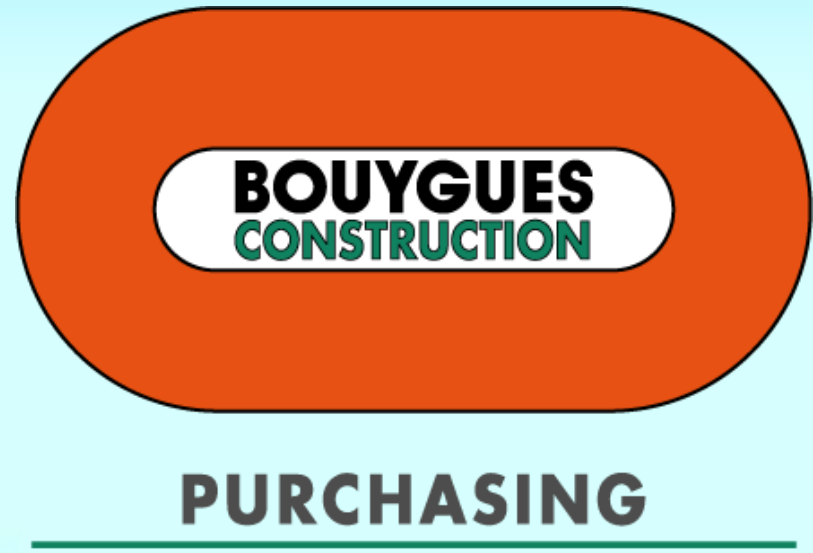


Une question sur l'attribution des Chèques Vacances  
Merci de contacter vos élus CSE





# Bon de commande Chèques Vacances CONNECT 2024



Valeur du chéquier : 200 €, validité : 2 ans, condition d'ancienneté groupe : embauche avant le 01/03/2024

Salaires brut mensuel (bulletin de paie 03/2023)	Participation du collaborateur	Participation CSE	Montant total des Chèques Vacances
Tranche A : Etam	30 €	170 €	200 €
Tranche B : Cadre / Cadre principal	45 €	155 €	200 €
Tranche C : Chef de groupe / Chef de service adjoint	60 €	140 €	200 €
Tranche D : Chef de service et plus	70 €	130 €	200 €

Nom : ..... Prénom : .....

( ⚠ Pour réception des chèques vacances "Connect") Merci de remplir en MAJUSCULE.

Email : ..... Tél : ...../...../...../...../.....

Tranche : 1  2  3  4

J'accepte que mes données personnelles fournies dans ce formulaire soient communiquées à ANCV.

J'ai pris connaissance de la notice d'information jointe sur la protection des données personnelles (RGPD)

Pour bénéficier des chèques vacances, embauche avant le 1/05/2023 impérative

**Challenger : à déposer dans l'urne devant l'espace BOUYGUES CONSTRUCTION LOISIRS**

Du lundi au jeudi : de 9h30 à 17h00 – Le vendredi : 9h30 à 16h00.

**CRP et hors challenger : par courrier**

Envoi de votre bon de commande + votre règlement :

BOUYGUES CONSTRUCTION LOISIRS – RDC – Anne- Maryse CLEUZIQU – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT

Email : am.cleuziou@bouygues-construction.com – Tél : 01 30 60 45 70

**Règlement à la commande, par chèque à l'ordre de ESPACE SERVICES BOUYGUES CONSTRUCTION (chèque au nom du collaborateur) ou en espèces.**

**Attention : Les chèques seront encaissés à la commande et non à la réception.**

**Pour commander vos Chèques Vacances, vous devez déposer votre formulaire et votre règlement au plus tard le 30 avril 2024  
Toute demande reçue après le 30 avril 2024 ne pourra pas être prise en compte.**

Attention

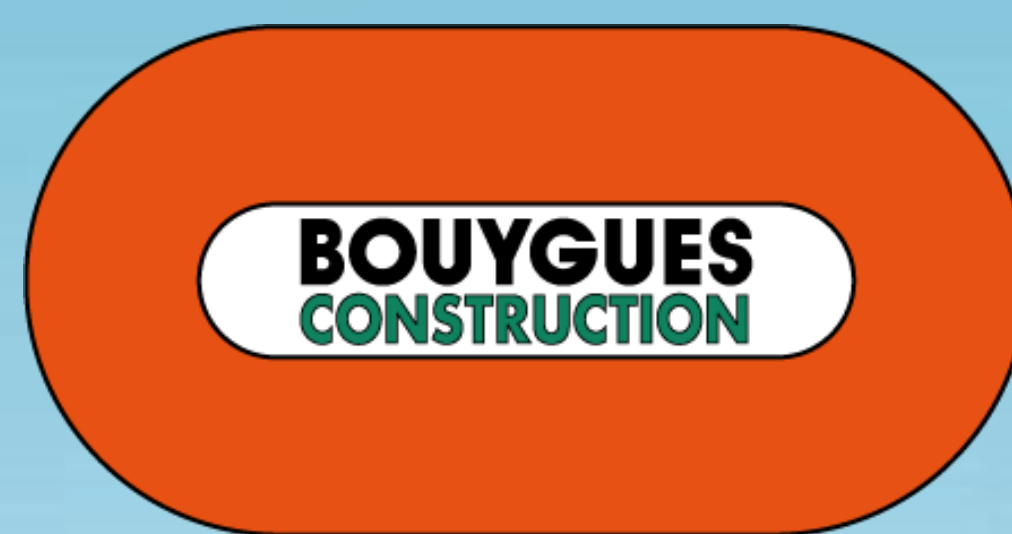
- Pour utiliser vos Chèques Vacances Connect, vous devez disposer d'un smartphone (IOS ou Android) permettant de télécharger l'application Chèque Vacances. Les versions minimales de votre smartphone doivent être :  
IOS : 11.0 – Android : 5.0. Une connexion internet est nécessaire.
- Nous vous conseillons de vérifier que vos prestataires choisis acceptent bien les chèques Vacances Connect avant de passer vos commandes.
- Le changement des chèques Vacances Connect en un format papier vous coûtera 10€
- Minimum 20€ d'achat.



Une question sur l'attribution des Chèques Vacances  
Merci de contacter vos élus







PURCHASING

# Chèques Vacances Connect

Votre CSE Purchasing  
est heureux de vous présenter les  
Chèques Vacances Connect

## Les chèques Vacances Connect, les Chèques Vacances sans contact !

Le chèque-Vacances Connect est une application mobile de paiement qui permet de régler depuis son smartphone les dépenses de loisirs et de vacances auprès des commerçants et des sites e-commerces du réseau ANCV.

Il est utilisable :

- **Partout** dans toutes les situations de paiement : en face à face chez un commerçant, sur internet, par correspondance, par téléphone ou encore sur bornes automatiques.
- **Tout le temps** accéder 24h/24 et 7j/7 à votre compte personnel et à votre application de paiement.
- **Simplement** : réglez au centime près, dès 20 euros d'achat.
- **Retrouvez** le réseau d'acceptation sur votre site dédié : [leguide.ancv.com](http://leguide.ancv.com)

## Comment ça marche ?

Réglez en toute sécurité vos dépenses de tourisme et de loisirs grâce à votre application Chèque Vacances ! Vous souhaitez régler en Chèque Vacances Connect ? Rien de plus simple.

Le commerçant ou le site e-commerce envoie sur votre application une demande de paiement.

Ouvrez votre application, et laissez vous guider !

## Quelles sont les conditions pour utiliser les Chèques Vacances Connect ?

Pour utiliser vos Chèques Vacances Connect, vous devez disposer d'un smartphone (d'une version minimum IOS : 11.0 ou Android : 5.0) permettant de télécharger l'application Chèque Vacances. Une connexion internet est nécessaire.

## Notice RGPD

Les données à caractère personnel que nous collectons directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé effectué à des fins de gestion des commandes de Chèques-Vacances et/ou de Chèques-Vacances Connect et/ou de Coupons Sport.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de commande de Chèques-Vacances et/ou de Chèques-Vacances Connect et/ou de Coupons Sport passé avec l'ANCV.

Ces informations sont à destination exclusive de nos services habilités et de ceux de l'ANCV en charge du traitement des commandes. Vos données à caractère personnel sont conservées pendant la durée de validité de vos titres majorée d'un an.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel vous concernant après votre décès.

Pour exercer vos droits ou solliciter de plus amples informations sur ce traitement, vous pouvez nous saisir par courrier à l'adresse suivante : [am.cleuziou@bouygues-construction.com](mailto:am.cleuziou@bouygues-construction.com)

Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).